REPUBLIQUE DU BENIN
****

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
****

DECRET N° 2002-481 DU 13 NOVEMBRE 2002

Chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim de Monsieur Joseph Sourou ATTIN, Ministre des Travaux Publics et des Transports le Mercredi 13 Novembre 2002

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT ,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 22 Mars 2001 ;

VU le Décret n° 2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement.

DECRETE

Article 1er : Pour compter du Mercredi 13 Novembre 2002, Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Joseph Sourou ATTIN.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 novembre 2002

Par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MTPT 4 – SGG 4 AUTRES MINISTERES – 17 – DEPARTEMENTS 6 – JORB 1.